

224C1469
FR0000054470-FS0612

19 août 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 août 2024, la société T. Rowe Price Associates, Inc.¹ (100 East Pratt Street, Baltimore, MD 21202, Etats-Unis) agissant pour le compte de fonds et de clients dans le cadre de mandats de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 août 2024, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir 6 577 608 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant 6 496 947 droits de vote², soit 5,12% du capital et 4,65% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché.

¹ Contrôlée par la société T. Rowe Price Group, Inc qui ne détient pas de participation ou n'intervient pas pour son compte.

² Etant précisé que 80 661 actions UBISOFT ENTERTAINMENT sont détenues pour le compte de clients pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 128 399 295 actions représentant 139 627 486 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.